

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-224 du 02 décembre 2013

L'an deux mil treize, le deux décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. BONNERRE – M. BECQUES – E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – B. CAILLE – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – F. KOLASA – Y. LEDIEU – D. BASSEUX - X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – M. DELAUTRE – I. LESAGE – H. BASSEZ – G. RICAUX -

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,

M. F. KOLASA, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.M. LETELLIER

Objet : **SAGE de l'Escaut**
 Constitution du Syndicat Mixte

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté de l'arrêté de Monsieur le Préfet du Nord fixant le périmètre du futur Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut.

Ce Syndicat ouvert a pour compétence d'élaborer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Escaut.

Ce Syndicat réunit différentes collectivités, communes et E.P.C.I., dont la Communauté de Communes du Sud Artois.

Monsieur le Président rappelle que le périmètre du SAGE ne concerne que la partie Est du territoire intercommunal (11 communes).

Monsieur le Président détaille les conditions de représentativité de la structure au sein du Comité Syndical.

La Communauté de Communes, au regard de l'importance de la population qui représente 0,7 % de la population agglomérée comptera un membre.

Monsieur le Président détaille également les conditions financières de contribution aux charges syndicales qui s'élèveront à 2,1 % des contributions des collectivités, au regard des critères de surface et de population agglomérée représentés.

Monsieur le Président propose de confirmer la désignation de Monsieur DELAUTRE pour représenter la Communauté de Communes au sein du futur Comité Syndical qui doit être constitué à compter du 1^{er} janvier 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le périmètre du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut,
- d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes à ce Syndicat Mixte,
- de confirmer la désignation de Monsieur Michel DELAUTRE, Maire de TRESCAULT, en qualité de représentant de la Communauté de Communes au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 02 décembre 2013 et transmission en Préfecture le 02 décembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 02 décembre 2013 et transmission
en Préfecture le 02 décembre 2013 .

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE.

